



## Conseil Municipal

Du  
**28/06/2012**

Réuni à la Mairie de  
Villeparois à 20  
heures 30

Sur convocation  
adressée par le Maire  
aux conseillers  
municipaux  
le **22/06/2012**

et avis affiché à la  
porte de la mairie ce  
même jour

Nombre de  
conseillers en  
exercice : **11**

Président de séance  
**Le Maire,  
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

**Bruno MICHEL**

**DELIBERATION N°  
19**

DOSSIER  
REFERENCE

Déposée le  
10/07/2012  
à la Préfecture de la  
Haute-Saône

Affichée le : /  
/ 2012  
A la porte de la Mairie

Annexes :

## REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\* \* \*

**L'AN DEUX MILLE DOUZE, le vingt huit juin, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.**

**ETAIENT PRESENTS**: Mme BOHN Christelle, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, Mlle WAII Mariam.

**ETAIENT EXCUSES OU  
ABSENTS** :

M BAGUET Thierry

M. BERSOT Alain

M SCHULER Jérôme

Pouvoir donné à :

Jean-Pierre POUGET

### **Renouvellement de la ligne de trésorerie**

\*\*\*

Rapporteur: Le Maire

Je vous rappelle que par délibération N°34 du 15/09/2011, vous avez décidé de souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 € auprès de la Caisse d'épargne, afin de financer les travaux de requalification de la rue de la Pie du chêne dans l'attente de différentes subventions.

Cette opération n'étant pas totalement soldée, je vous propose de reconduire cette ligne de trésorerie pour un montant maximum de 150 000 € et de retenir la proposition de la Caisse d'épargne annexée à la présente délibération.

Je vous demande également délégation pour ajuster le montant exact de cette ligne de trésorerie en fonction de nos besoins réels au moment de son renouvellement soit le 01/10/2012

Sur ces bases, la proposition de la Caisse d'épargne serait la suivante :

Montant : 150 000 €

Durée : 1 an

Taux : T4M + une marge de 1.80%

Calcul des intérêts : Chaque mois sur la base de l'encours constaté et de l'index correspondant (Base exact/360)

Paiement des intérêts : Annuel

Frais de dossier : 0.30%

Commission d'engagement : Néant

Validité de l'offre : 30 jours

**Décision :**

<b>Exprimées</b>	<b>9</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Pour</b>	<b>9</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Décide de renouveler la ligne de trésorerie souscrite auprès de la Caisse d'Epargne en 2011 pour un montant maximum de 150 000 €
- Accepte la proposition de la Caisse d'Epargne du 26/06/2012 présentée par le Maire et annexée à la présente délibération.
- Donne délégation au Maire pour ajuster le montant de cette ligne de trésorerie aux besoins réels de la commune au moment de son renouvellement et dans la limite de 150 000 €
- Donne tout pouvoir au Maire pour exécuter cette délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS